

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille treize, le dix-sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Michel FRESLON, Maire.

Date de convocation
10/04/2013

Date d'affichage
24/04/2013

**Nombre de conseillers
en exercice**
20

Présents
15

Votants
17

Étaient présents : Michel FRESLON, Claudy LAGACHE, Micheline SERGENT, Monique GALPIN, Claude FEUFEU, Annie ANDRÉ, Annie QUEUIN, Philippe GEORGES, Nicole HARAN, Isabelle CHABOTY, Dominique GY, Patrick VAIDIS, Roger BORDEAU, Bernard RIFFAUD, Marie-Laure COTTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Didier PEAN

Excusés : Michel ROBIN, Marie PARNISARI, Christian HAMELIN, Joceline TOUCHARD,

Procuration : Michel ROBIN à Bernard RIFFAUD
Joceline TOUCHARD à Annie QUEUIN

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

- :- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Philippe GEORGES

32

**COULEE VERTE
Demande de subvention**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Coulée Verte, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Agence de l'eau une demande de subvention pour la première tranche des travaux de la Coulée Verte.

Les travaux pouvant être subventionnés concernent le terrassement et l'évacuation des remblais, la création de mares et de fossés et la réouverture du bief.

*Le coût des travaux de ces travaux s'élève à **107 123.30 € HT.***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Agence de l'eau une demande de subvention.*

Pour : 17

Contre : /

Abstention : /

33/1

PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organisme délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet.

Madame Véronique GAUTIER peut prétendre à un avancement de grade au 15 septembre 2013.

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de créer à compter du 15 septembre 2013, un emploi d'Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2^{ème} classe à temps complet,*
- ✓ supprime le poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe occupé précédemment par Madame Véronique GAUTIER,*
- ✓ dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.*

Pour : 17

Contre : /

Abstention : /

33/2

PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mademoiselle Fabienne DUPUIS actuellement Adjointe Technique de 2^{ème} classe a obtenu son concours d'Agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe et propose de la nommer sur ce grade à compter du 1^{er} juillet 2013.

Le Conseil Municipal :

- * Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*
- * Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions,*
- * Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié.*

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de créer à compter du 1^{er} juillet 2013, le poste d'Agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe à temps complet,
- ✓ dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au Budget Primitif 2013.

Pour : 17

Contre : /

Abstention : /

33/3

PERSONNEL COMMUNAL
Remboursement des frais de formation

Dans le cadre de sa fonction, Mademoiselle Carole FROGER a suivi une formation de professionnalisation de 4 jours du 02 au 05 avril 2013. Les frais occasionnés par ces déplacements temporaires sont à la charge de la collectivité, remboursés selon le barème fixé par le décret n°2001-654 du 19 juillet 2011.

*Considérant, que le montant de ses indemnités ne couvre pas les frais réellement engagés par Mademoiselle Carole FROGER, et que le CNFPT ne prend en charge que le repas du midi, Monsieur le Maire propose de lui verser la différence à savoir **36.11 €**.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte de rembourser à Mademoiselle Carole FROGER la somme de **36.11 €**.

Pour : 17

Contre : /

Abstention : /

34

DEMATERIALIZATION DES ACTES ET MARCHES PUBLICS
SOU MIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Convention avec le Conseil Général de la Sarthe

En 2008, la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » avait souscrit pour l'ensemble des communes un logiciel IXBUS auprès de l'entreprise SRCI pour l'envoi des délibérations et arrêtés dématérialisés à la Préfecture. Aujourd'hui, le Conseil Général propose ce service gratuitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de « téléservices » du Conseil Général de la Sarthe
- ✓ autorise Monsieur le Maire à dénoncer la convention actuelle avec la Préfecture de la Sarthe et à en signer une nouvelle dans laquelle le nouveau tiers de télétransmission sera mentionné.

Pour : 17

Contre : /

Abstention : /

35

BILAN FINANCIER DES 20 ANS DU VAL'RHONNE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan financier de l'Association du Centre Socioculturel « Le Val'Rhone » concernant les 20 ans du

Val'Rhone, manifestation organisée conjointement avec les associations locales les 05, 06 et 07 octobre 2013.

Il en découle un résultat positif de 183.73 €

Vu le bilan financier établi par l'Association du Centre Socioculturel « Le Val'Rhone »

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *approuve les résultats présentés*
- ✓ *demande à l'Association du Centre Socioculturel « Le Val'Rhone » de nous verser la somme correspondant à cet excédent*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à établir un titre de recettes de **183.73 €***

Pour : 14

Contre :

Abstention : 3

Michel ROBIN

Bernard RIFFAUD

Isabelle CHABOTY

36

ECOLE ELEMENTAIRE
Vidéoprojecteurs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de doter les classes de CP et CM2 de l'école élémentaire de 5 vidéoprojecteurs numériques.

*Au vu des différentes propositions reçues, Monsieur le Maire présente la proposition établie par la Société SATEL pour un montant de 12 509.00 € HT soit **14 960,76 € TTC** et évoque la possibilité d'équiper une 6^{ème} classe si le conseil y est favorable.*

La proposition faite par SATEL comprend une garantie de 3 ans pour le matériel, une formation gratuite des enseignants et l'installation de ce matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *décide d'équiper 5 classes et d'acquérir 5 vidéoprojecteurs pour un montant total de 12 509.00 € HT soit **14 960,76 € TTC***
- ✓ *dit que cette somme est inscrite au budget primitif 2013.*

Pour : 15

Contre : /

Abstention : 2

Annie QUEUIN

Joceline TOUCHARD

37

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE 2014

Les nouveaux Conseils Communautaires seront mis en place à compter des élections municipales de mars 2014. La loi 2012-1561 a modifié certains articles importants pour les intercommunalités à savoir :

- *Modification du nombre des sièges*
- *Modification du nombre de Vice-Présidents*

La répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune.

Lors du Conseil Communautaire du 28 mars 2013, la majorité des élus se sont prononcés pour une hypothèse de 28 conseillers au lieu de 26 selon la répartition suivante : Ecommoy 7, Laigné en Belin 3, Marigné-Laillé 2, Moncé en Belin 5, Saint Biez en Belin 2, Saint Gervais en Belin 3, Saint Ouen en Belin 2, Teloché 4 et a proposé que le futur bureau soit constitué d' 1 Président, et de 5 Vice-Présidents.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la répartition des sièges du nouveau Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *fixe le nombre de conseillers communautaires à 28 et adopte la répartition des sièges comme énoncée ci-dessus.*

Pour : 15

Contre : /

Abstention : 2

Michel ROBIN

Bernard RFFAUD

38

QUESTIONS DIVERSES

Rapport de gendarmerie

Claude FEUFEU et Michel FRESLON font une synthèse de la réunion bilan faite le 16 avril par le groupement de gendarmeries Parigné-l'Evêque, Ecommoy, Moncé en Belin sur :

- *Le bilan de l'année 2012 concernant la délinquance, les accidents de la route et la prévention organisée*
- *Les perspectives 2013 et la nécessité d'informer la population.*

Une synthèse écrite vous sera présentée dans le prochain flash-infos de Moncé en Belin, courant mai.

Flash info

Il sera distribué début mai